

Ministry of Education

438 University Avenue, 5th Floor
Toronto ON M7A 2A5

Ministère de l'Éducation

438, avenue University, 5^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2A5

2021 : B07

Date : 4 mai 2021

Notre de service, destinataires : Présidents des conseils scolaires de district
Directeurs de l'éducation
Secrétaires/trésoriers des autorités scolaires

De : Stephen Lecce
Ministre de l'Éducation

Nancy Naylor
Sous-ministre

Objet : Planification de l'année scolaire 2021-2022

Au cours des deux dernières années scolaires, la pandémie de COVID-19 a eu un impact important sur le déroulement de l'éducation en Ontario. Les conseils scolaires, les éducateurs, les élèves et leurs familles ont fait preuve de résilience et de souplesse pour s'adapter aux changements survenus dans leurs environnements d'apprentissage et nous avons parcouru un long chemin pour adopter de nouvelles méthodes d'enseignement, d'apprentissage et de connexion. Ces efforts ont permis aux écoles de rester des lieux sûrs pour apprendre et travailler et ont favorisé la continuité de l'apprentissage pour les élèves pendant cette période difficile.

Au cours de l'année à venir, la priorité demeure la santé, le bien-être et la sécurité des élèves, des éducateurs, du personnel scolaire et de l'ensemble de la communauté. Nous reconnaissons que la pandémie a eu un impact sur l'apprentissage, le bien-être et l'engagement des élèves, avec un impact disproportionné sur les groupes insuffisamment servis. Nous reconnaissons également que l'incertitude du paysage de la santé publique pour la prochaine année scolaire présentera son lot de difficultés pour le secteur de l'éducation.

Afin de surmonter ces difficultés pour l'année scolaire 2021-2022, le gouvernement de l'Ontario travaillera sur la récupération et le renouvellement de l'apprentissage, l'équité et la santé mentale et le bien-être des élèves, tout en continuant à mettre en œuvre des stratégies qui

protègent la santé et la sécurité des élèves et du personnel et qui favorisent la souplesse du fonctionnement des conseils scolaires. Pour soutenir la planification et la mise en œuvre, nous fournissons des lignes directrices de base pour la prochaine année scolaire et nous resterons attentifs à tout changement qui pourrait être nécessaire en raison de l'évolution du contexte de la santé publique.

Cette note de service comprend les allocations de fonds, les lignes directrices de base des conseils scolaires et les nouvelles initiatives visant à soutenir le fonctionnement sûr des écoles en 2021-2022. Le ministère de l'Éducation (le ministère) continuera à collaborer étroitement avec le ministère de la Santé et le médecin hygiéniste en chef, et confirmera à l'été 2021 les détails des stratégies de santé et de sécurité requises pour la prochaine année scolaire. Il s'agira notamment de conseils concernant le port du masque, l'hygiène des mains et le dépistage, ainsi que la désignation des conseils scolaires qui continueront avec un modèle de prestation adapté pour les écoles secondaires en septembre.

Planification de l'année scolaire 2021-2022

Maintien des soutiens financiers durant la pandémie

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement de l'Ontario a mis à disposition plus de 1,6 milliard de dollars en ressources pour soutenir la réouverture et le fonctionnement sécuritaires des écoles de l'Ontario, dont 763 M\$ de financement par le biais du Fonds fédéral pour une rentrée scolaire sécuritaire.

Bien que l'évolution du contexte de la santé publique soit difficile à prévoir, nous sommes conscients que la prochaine année scolaire pourrait nécessiter des mesures de santé et de sécurité similaires à celles mises en œuvre cette année. Afin d'appuyer le fonctionnement sécuritaire continu des écoles en 2021-2022, le ministère continuera à fournir des soutiens financiers temporaires permanents pour contrer la COVID-19, avec plus de 1,6 milliard de dollars de ressources disponibles pour les conseils scolaires tout au long de l'année. Le ministère continuera de travailler avec le ministère de la Santé et le médecin hygiéniste en chef pour déterminer le bon moment d'assouplir ou d'annuler les mesures de protection sanitaires dans les écoles.

Les investissements réalisés par le biais du Financement du Fonds des priorités et des partenariats 2020-2021 (FFPP), d'un montant total de 487,9 M\$, sont les suivants :

- 304,0 M\$ pour aider les conseils scolaires à mettre en place le personnel nécessaire pour assurer une année scolaire sécuritaire. Les conseils scolaires peuvent utiliser ce financement pour soutenir les enseignants, les éducateurs de la petite enfance, les aides-enseignants, les concierges, le soutien administratif en milieu scolaire, les directeurs et les directeurs adjoints afin de faciliter les cohortes plus petites, l'éloignement physique, le nettoyage amélioré et la prestation de l'apprentissage à distance. Le financement sera alloué aux conseils scolaires en fonction d'un montant de

base de 600 000 \$ par conseil scolaire de district et de 150 000 \$ par conseil scolaire isolé, ainsi que de l'effectif quotidien moyen (EQM) total prévu pour 2021-2022. Ces fonds peuvent être réorientés vers des dépenses liées à l'éducation spéciale, à la santé mentale et au bien-être dans le contexte de la pandémie.

- 65,5 M\$ pour des protocoles de nettoyage améliorés et d'autres mesures de santé et de sécurité dans le transport des élèves;
- 49,0 M\$ pour l'éducation spéciale, la santé mentale et les initiatives de bien-être et d'équité;
- 29,4 M\$ pour l'augmentation des coûts liés au fonctionnement des écoles en raison de la nécessité de faire fonctionner les systèmes de ventilation plus longtemps et de remplacer les filtres plus fréquemment. Ces fonds seront alloués pour permettre une augmentation de 2 % de l'indice de référence des opérations scolaires sans personnel, en reconnaissance des coûts supplémentaires des opérations sans personnel liées à la COVID-19. Un autre 1,25 % sera fourni pour soutenir les coûts liés à l'amélioration de la filtration;
- 20,0 M\$ pour la réinsertion des élèves et les soutiens dans l'évaluation de la lecture des élèves, détaillés ci-dessous. Les fonds seront alloués aux conseils scolaires en tenant compte d'un montant de financement de base de 20 000 \$ par conseil scolaire ainsi que d'une allocation par élève. Les administrations scolaires, la Direction des écoles provinciales et d'application et le Consortium du Centre Jules-Léger recevront chacun 20 000 \$;
- 20,0 M\$ en soutien à la connectivité pour la technologie d'apprentissage à distance (dans le cadre d'un investissement de deux ans dans la technologie d'apprentissage à distance totalisant 40 M\$), comme l'amélioration de la connectivité dans les bâtiments scolaires (un processus de financement basé sur les demandes sera communiqué ultérieurement);

Voir l'annexe A pour plus d'informations et les montants de financement par conseil scolaire, le cas échéant, sur les éléments ci-dessus. Les autres renseignements pertinents seront sans doute communiqués avant le début de l'année scolaire.

Dans le cadre des exigences de reddition de comptes pour les investissements du FFPP pour contrer la COVID-19 susmentionnés, les conseils scolaires seront tenus de présenter au ministère, sur une base mensuelle, des renseignements sur les dépenses et les activités de dotation en personnel (à ce jour et prévues). De plus amples renseignements sur cette exigence seront fournis dans les semaines à venir.

Le ministère fournira également les soutiens concernant la pandémie suivants par le biais des Subventions pour les besoins des élèves (SBE), sous réserve de l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, pour un total de 104,6 M\$:

- 79,6 M\$ en soutiens limités dans le temps par le biais de la Subvention pour l'enseignement des langues, afin d'aider les conseils scolaires à continuer d'offrir le

même niveau de soutien aux élèves qui ont besoin du programme d'anglais langue seconde/développement linguistique en anglais (ASL/DLA) et du Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA);

- 14,9 M\$ en financement continu pour soutenir les coûts liés à la technologie, pour aider à remplacer certains appareils qui pourraient être désuets et pour l'achat d'appareils supplémentaires pour les élèves;
- 10,1 M\$ pour soutenir la santé mentale afin de favoriser l'apprentissage continu et le bien-être des élèves. Cela peut inclure l'emploi de professionnels de la santé mentale, l'apprentissage et la formation professionnels, le temps libre pour le développement professionnel, la collaboration avec les prestataires de services de santé mentale de la communauté, les possibilités d'engagement des élèves, ainsi que la collecte, l'analyse et le rapport des informations relatives à la santé mentale des élèves.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les SBE ci-dessus dans le document 2021:B08 2021-2022 Subventions pour les besoins des élèves.

Enfin, sous réserve de l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, les conseils scolaires continueront d'être autorisés à débloquer leurs réserves en puisant jusqu'à 2 % de leur budget de fonctionnement dans leurs fonds de réserve pour assurer le fonctionnement sécuritaire des écoles. Si les conseils scolaires puisent dans leurs réserves plus de 2 % de leur allocation de fonctionnement pour assurer le fonctionnement sécuritaire des écoles au cours des années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, le ministère fournira un financement pour couvrir l'utilisation excédentaire des réserves jusqu'à l'équivalent de 2 % de leur allocation de fonctionnement de 2021-2022. Grâce à la combinaison du financement du ministère et de l'accès aux réserves, on prévoit que jusqu'à 507,9 M\$ seront disponibles à cette fin, comme on peut le voir à l'annexe A. Des informations supplémentaires sont disponibles dans le document 2021:SB08 2021-2022 Estimations (Conseils scolaires de district).

À l'heure actuelle, on s'attend à ce que les conseils scolaires prévoient dans leur budget environ la moitié des ressources susmentionnées pour soutenir la première moitié de l'année scolaire, y compris l'accès à 1 % de leurs réserves. Cela exclut les ressources liées aux investissements de la SBE de 104,6 M\$ ainsi que les investissements du FFPP pour améliorer la connectivité pour la technologie d'apprentissage à distance de 20 M\$, et pour la récupération et le renouvellement de l'apprentissage de 20 M\$ qui sont alloués dans leur intégralité. Le ministère confirmera l'utilisation des ressources restantes, si elles sont nécessaires pour le second semestre, à l'automne, en fonction de la distribution des vaccins dans la province et des avis de santé publique.

Le ministère a l'intention de fournir aux conseils scolaires un accord de paiement de transfert pour les investissements totaux du Fonds pour les priorités et les partenariats COVID-19 2021-2022 reflétant les allocations de financement ci-dessus ainsi que les ressources restantes, le cas échéant, à l'automne.

En plus du financement mentionné ci-dessus qui sera reflété dans les accords de paiement de transfert et les SBE, des investissements supplémentaires pour les aides offertes dans le contexte de la COVID-19 décrites plus loin sont administrés centralement.

Comme la sécurité des élèves et du personnel demeure une priorité clé dans la réouverture des écoles de l'Ontario, le gouvernement continuera de fournir l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis et les fournitures et équipements essentiels, par exemple les produits de nettoyage, par l'intermédiaire du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et de la réserve pandémique. On estime que pour l'année scolaire 2021-2022, la valeur de ces produits s'élèvera à 450,0 M\$.

Le gouvernement investit également 86 M\$ pour soutenir les infirmières spécialisées en milieu scolaire dans les bureaux de santé publique et le dépistage dans les écoles.

Offres d'apprentissage à distance et ressources d'apprentissage virtuel

Pour 2021-2022, les conseils scolaires seront toujours tenus d'offrir des options d'apprentissage à distance conformes à la NPP 164. Bien que nous reconnaissons que certains conseils scolaires ont commencé à demander aux parents de décider si les élèves apprendront en personne ou à distance en septembre, nous demandons aux conseils de repousser toute date limite de réponse des parents au 1^{er} juin 2021, au plus tôt.

Le ministère fournit à tous les conseils scolaires l'accès gratuit à l'environnement d'apprentissage virtuel de l'Ontario à l'usage des éducateurs et des élèves, alimenté par Brightspace de D2L. Cet environnement comprend un système de gestion de l'apprentissage en ligne sécurisé permettant d'héberger et d'offrir un apprentissage en ligne, à distance et mixte. Les conseils scolaires doivent s'assurer que tous les éducateurs et le personnel de soutien à l'éducation ont un compte pour accéder au système de gestion de l'apprentissage de leur conseil.

[Politique/Programmes Note n° 164 : Exigences relatives à l'apprentissage à distance](#) décrit les exigences relatives à l'apprentissage à distance pour les conseils scolaires, y compris les exigences relatives à l'accès des élèves aux dispositifs d'apprentissage à distance et les exigences concernant l'apprentissage synchrone pour les conseils scolaires.

Nouveauté pour 2021-2022 et en réponse aux demandes des éducateurs pour un contenu d'apprentissage numérique primaire supplémentaire, TVO et TFO développent actuellement des ensembles de cours d'apprentissage numérique primaire en anglais et en français, alignés sur les attentes du programme scolaire pour chaque matière de la 1^{re} à la 8^e année et de la maternelle. Ces ressources supplémentaires seront, pendant tout l'été, à la disposition des éducateurs s'ils souhaitent les intégrer à l'apprentissage en classe ou à distance au début de la prochaine année scolaire. Ils peuvent aussi aider les élèves à poursuivre leur apprentissage : par exemple, les élèves peuvent revoir le contenu en ligne à la maison pour les aider à faire leurs devoirs ou pour garder ce qu'ils ont appris en mémoire pendant les mois d'été.

Assurer la santé et la sécurité

Cohortes et calendrier pour l'enseignement en classe

Comme en 2020-2021, les conseils scolaires devraient planifier d'exploiter les écoles élémentaires selon le mode d'apprentissage en présentiel, à temps plein. Les élèves des écoles élémentaires devraient continuer à être regroupés avec leurs camarades de classe et leur professeur principal. Les enseignants spécialisés, pour des classes telles que le français ou l'anglais langue seconde (selon le cas), les arts et l'éducation physique et à la santé, sont toujours en mesure d'aller dans les classes pour offrir toute la gamme de programmes aux élèves. Les élèves peuvent être regroupés en petits groupes pour bénéficier d'un soutien (ESL, ALF, PANA, etc.) avec des élèves d'autres cohortes en fonction des conseils sanitaires locaux.

Dans les écoles secondaires, les conseils scolaires doivent adopter des méthodes d'organisation de l'emploi du temps qui privilégient autant que possible la cohabitation des élèves et limitent le nombre de contacts entre élèves. Les conseils scolaires devront limiter l'emploi du temps à deux classes (comme des quadrimestres) à l'exception des écoles où les contacts peuvent être limités par années de cohorte ou si la taille générale de l'école est petite, être en mesure de gérer la recherche des contacts. Les conseils qui envisagent une autre solution que l'approche en quadrimestres doivent envoyer un courriel à Yael Ginsler, sous-ministre adjointe de la Division du rendement des élèves, à l'adresse yael.ginsler@ontario.ca.

L'objectif consiste à prévoir un apprentissage à temps plein, en présentiel, pour les écoles secondaires. Toutefois, on demande aussi aux conseils scolaires de préparer des plans pour passer à d'autres modes d'enseignements, au besoin, sans enlever aux élèves l'accès à tous les cours :

- Avoir des emplois du temps adaptés et une salle d'étude où l'enseignement est divisé entre les cours en classe et à distance pour faciliter la formation de cohortes,
- Avoir tous les cours à distance.

Des directives complètes sur les mesures de santé et de sécurité pour 2021-2022 seront communiquées aux conseils scolaires à l'été 2021. Il s'agira notamment de conseils concernant le port du masque, l'hygiène des mains et le dépistage, le regroupement en cohortes pour les clubs et autres activités extrascolaires, ainsi que la désignation des conseils scolaires qui devront ouvrir avec un modèle d'enseignement adapté pour les écoles secondaires en septembre.

Soutenir la réussite et l'accomplissement des élèves

Rétablissement et renouvellement de l'apprentissage

Nous savons que les éducateurs de l'Ontario ont mis en place des mesures pour atténuer autant que possible les perturbations de l'apprentissage. Il s'agit notamment du maintien d'un apprentissage en personne de haut niveau, assorti de mesures de santé et de sécurité essentielles, de l'offre d'un apprentissage à distance lorsque l'apprentissage en personne ne peut avoir lieu et de l'extension des programmes de cours d'été pendant deux années consécutives.

Les élèves de l'Ontario, comme sous différentes administrations dans le monde, ont connu des perturbations dans leur apprentissage. Des élèves peuvent avoir des lacunes dans leur apprentissage, certains s'étant désengagés. La perturbation de l'apprentissage n'est pas facile à mesurer et a un impact différent sur les élèves.

L'approche de l'Ontario en matière de reprise et de renouvellement de l'apprentissage portera sur la santé mentale et le bien-être des élèves, la lecture et les mathématiques en bas âge, la réinsertion des élèves, l'éducation de l'enfance en difficulté, le soutien ciblé en français et la préparation des éducateurs, y compris les communautés d'apprentissage professionnel et les possibilités de partager les pratiques efficaces. De plus amples renseignements seront communiqués pour soutenir ces priorités.

Participation à la vie communautaire comme exigence d'obtention du diplôme

En règle générale, les élèves du secondaire doivent effectuer 40 heures d'activités communautaires dans le cadre des exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO).

En 2021-2022, le nombre d'heures requis pour les activités d'engagement communautaire sera réduit de 40 à un minimum de 20 heures. Cela correspond aux changements apportés au cours de l'année scolaire 2020-2021.

L'exigence de 40 heures d'engagement communautaire pour l'obtention du diplôme sera rétablie en 2022-2023 et les élèves qui travaillent à l'obtention de leur DESO seront encadrés pour satisfaire à ces exigences à temps pour l'obtention de leur diplôme.

À la discrétion du directeur d'école, les activités suivantes seront jugées admissibles pour tous les élèves du secondaire pour leurs activités d'engagement communautaire au cours de l'année scolaire 2021-2022 :

- Les activités qui ont lieu pendant le temps alloué au programme d’enseignement un jour d’école (accompagner un voisin ou un frère plus jeune à l’école ou à son retour, aider les frères et sœurs plus jeunes à faire leurs devoirs, etc.).
- Les activités comprenant jusqu’à 10 heures de travail rémunéré, avec l’obligation de réaliser un exercice de réflexion indiquant comment leur travail a contribué au service des autres (p. ex., le travail à l’épicerie pendant la pandémie).
- Les activités qui consistent en des tâches normalement effectuées à la maison (aider un parent âgé à faire ses courses, s’occuper d’un frère ou d’une sœur après l’école, etc.).

Les conseils scolaires sont autorisés à élaborer leurs propres processus électroniques pour la collecte, l’enregistrement et la validation des heures de service communautaire, y compris l’autorisation des signatures électroniques qui valident les heures des élèves.

En ce qui concerne les annotations pour le bulletin scolaire et le Relevé de notes de l’Ontario, les écoles doivent suivre les directives fournies pour l’année scolaire 2020-2021.

Condition d’obtention du diplôme d’apprentissage en ligne

Comme annoncé en novembre 2019, il est prévu qu’à partir de la cohorte de 9^e année de l’année scolaire 2020-2021, les élèves devront obtenir deux crédits en ligne dans le cadre des exigences d’obtention du diplôme d’études secondaires de l’Ontario (DESO). Bien que les cours en ligne soient une condition obligatoire pour l’obtention du diplôme, des exemptions peuvent être accordées aux élèves, selon le cas.

De plus amples renseignements seront fournis concernant le processus d’exclusion ainsi que la mesure dans laquelle les crédits obtenus pendant l’apprentissage à distance en raison de la pandémie peuvent être comptabilisés dans le cadre de l’exigence d’obtention du diplôme d’apprentissage en ligne.

À cette fin, les établissements d’enseignement secondaire doivent continuer à suivre les inscriptions des élèves à l’apprentissage à distance à temps plein et au modèle adapté.

Test provincial de compétences linguistiques (TPCL)

Les élèves qui obtiendront leur diplôme au cours de l’année scolaire 2021-2022 sont exemptés de la condition linguistique. En ce qui concerne les annotations pour le bulletin scolaire et le Relevé de notes de l’Ontario, les écoles doivent suivre les directives fournies pour l’année scolaire 2020-2021.

La condition linguistique sera rétablie pour les élèves qui obtiendront leur diplôme au cours de l’année scolaire 2022-2023. Les élèves de 10^e et 11^e année et les élèves non diplômés, y

compris ceux qui apprennent à distance, sont tenus de travailler en vue de satisfaire à la condition linguistique, en participant au TPCL, à l'adjudication ou au Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO).

Les élèves de 10^e et 11^e année et les élèves qui n'obtiennent pas de diplôme sont encouragés à passer le TPCL, mais afin d'offrir un maximum de souplesse aux élèves pour qu'ils acquièrent la condition linguistique, en particulier pour les élèves qui pourraient ne pas être en mesure d'entrer dans un bâtiment scolaire, ils peuvent être inscrits au CCLESO ou recevoir une décision sans avoir échoué au TPCL.

L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) prévoit donner le TPCL à l'automne 2021 et au printemps 2022.

Évaluation de l'OQRE

En 2020-2021, les évaluations de l'OQRE pour les 3^e et 6^e années ont été mises en pause pendant que l'OQRE alignait les évaluations sur le nouveau programme de mathématiques au primaire et effectuait la transition vers une nouvelle plateforme adaptative en ligne. Des essais sur le terrain ont été effectués pour la nouvelle évaluation en ligne des mathématiques de la 9^e année et le TPCL en ligne.

En 2021-2022, les évaluations régulières de l'OQRE reprendront, avec les adaptations suivantes :

- Tous les élèves de 3^e et de 6^e année qui suivent un apprentissage en personne participeront aux évaluations en ligne de l'OQRE en mathématiques, en lecture et en écriture.
- Tous les élèves inscrits en mathématiques de 9^e année qui participent à l'apprentissage en personne passeront l'évaluation de mathématiques de 9^e année. Les résultats de cette évaluation pourront représenter jusqu'à 10 % de la note finale de l'élève.
- Le cas échéant, les élèves continueront à recevoir des rapports individuels.

Pour les évaluations de l'OQRE, y compris le TPCL, les élèves qui apprennent à distance et qui souhaitent participer aux évaluations peuvent, à la discrétion du conseil scolaire, se présenter en personne afin de participer à l'évaluation, à condition que toutes les mesures de santé et de sécurité applicables puissent être respectées.

DESO avec Majeure Haute Spécialisation (MHS)

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, le ministère a fourni des directives aux conseils scolaires concernant un processus de substitution formalisé permettant aux élèves d'obtenir le DESO-MHS. Les mêmes paramètres de substitution seront étendus aux élèves qui obtiendront leur diplôme au cours de l'année scolaire 2021-2022. De plus amples renseignements seront fournis aux responsables du Conseil de la MHS lors de prochains webinaires.

Éducation coopérative

Les exigences relatives à l'offre de cours d'éducation coopérative, telles qu'elles sont décrites dans le programme d'éducation coopérative, y compris les composantes de placement en classe et dans la communauté, restent en vigueur. Les stages d'éducation coopérative seront offerts virtuellement, lorsque cela est possible. Les placements communautaires en personne peuvent être organisés en fonction des directives et des recommandations des unités sanitaires locales, des directives du conseil scolaire local et dans le respect des exigences de sécurité et du programme d'études de l'enseignement coopératif.

Pour les élèves inscrits à des cours d'éducation coopérative, si le placement dans la communauté en personne ou virtuelle doit être suspendu alors que l'élève a déjà commencé son stage (et qu'aucun placement alternatif ou virtuel n'est possible), les élèves peuvent travailler avec leur enseignant coopératif pour modifier leur plan d'apprentissage coopératif afin qu'ils puissent continuer à travailler pour répondre aux attentes du programme d'études et obtenir leurs crédits. Dans la mesure du possible, ces apprenants doivent pouvoir se connecter virtuellement avec des partenaires industriels pour des activités d'exploration de carrière et des possibilités d'apprentissage par l'expérience.

La politique du ministère de l'Éducation concernant la couverture de la CSPAAT reste inchangée.

Veuillez noter que la note Politique/Programmes n° 76A, *Couverture de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail pour les élèves des programmes de formation pratique*, s'applique aux placements en personne et virtuels, tout comme les exigences en matière de santé, de sécurité et de bien-être décrites dans le [programme d'éducation coopératif](#).

Appréciation, évaluation et rapports

Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, 2010, prévoit que trente pour cent de la note finale des cours secondaires est basée sur une évaluation finale administrée à la fin ou vers la fin du cours. Cette évaluation est basée sur des preuves provenant d'un ou d'une combinaison des éléments suivants : un examen, une performance, un essai ou une autre méthode d'évaluation adaptée au contenu du cours.

Pour 2021-2022, les conseils scolaires continueront d'avoir la possibilité de déterminer l'évaluation finale pour un maximum de 30 % de la note finale d'un élève.

Les conseils scolaires peuvent autoriser l'utilisation de signatures électroniques par les directeurs d'école (ou leurs délégués) sur la communication de l'apprentissage et les bulletins scolaires, conformément à leurs propres politiques et aux conseils de leur conseiller juridique.

Les conseils scolaires doivent déterminer les moyens appropriés pour envoyer le bulletin scolaire aux élèves et aux familles, soit sur papier, soit sous forme électronique, en tenant compte de questions telles que la protection de la vie privée, la sécurité et la sûreté. Des versions papier seront fournies à la demande des parents. Les écoles sont toujours tenues de classer une copie signée de tous les bulletins scolaires dans le Dossier scolaire de l'Ontario de l'élève.

Instrument de mesure du développement de la petite enfance

Des renseignements sur la santé et le bien-être des enfants en matière de développement avant la première année sont recueillis dans toute la province à l'aide de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE). L'IMDPE est un questionnaire que les enseignants remplissent sur les compétences et les aptitudes de chacun de leurs élèves de deuxième année de maternelle (senior). Il mesure la santé et le bien-être du développement dans cinq domaines :

- la santé physique et le bien-être;
- l'aptitude sociale;
- la maturité affective;
- l'acquisition du langage et le développement cognitif;
- l'aptitude à communiquer et les connaissances générales.

Depuis 2004, l'IMDPE est recueilli dans toute la province selon des cycles de trois ans : sur une période de trois ans pour le cycle 1 (2004-2006), le cycle 2 (2007-2009) et le cycle 3 (2010-2012), et en une seule année, tous les trois ans, pour le cycle 4 (2015) et le cycle 5 (2018).

Au cours de l'année scolaire précédente, la sixième édition de l'IMDPE a été reportée. En 2021-2022, l'IMDPE sera mis en œuvre à l'hiver 2022 dans toutes les classes de maternelle de la province.

Assistance individuelle gratuite en ligne

Mathify de TVO continuera d'offrir un soutien en ligne gratuit et individuel fourni par des enseignants certifiés de l'Ontario, afin d'aider les élèves à améliorer leurs compétences en mathématiques, à renforcer leur compréhension des mathématiques et leur confiance en eux avec l'aide d'un tuteur en mathématiques.

Eurêka! est un programme gratuit d'aide à l'apprentissage en ligne offert par le Centre franco, dans lequel des enseignants qualifiés et certifiés de l'Ontario offrent leur aide aux élèves des écoles de langue française pour leurs travaux scolaires et améliorent leur apprentissage dans toutes les matières.

Assouplir le fonctionnement des conseils scolaires

Réunions électroniques du conseil scolaire

En 2020, le ministère de l'Éducation a présenté des modifications du [Règlement de l'Ontario 463/97](#) (Réunions électroniques et présence aux réunions) en vertu de la *Loi sur l'éducation* pour renoncer à l'obligation pour les conseillers scolaires d'assister en personne aux réunions jusqu'au 30 novembre 2021.

Afin de continuer à soutenir le fonctionnement continu des conseils scolaires au cours de la prochaine année scolaire, le ministère recommandera des modifications réglementaires qui, si elles sont approuvées, permettraient aux conseillères et conseillers scolaires de continuer à se réunir par des moyens entièrement électroniques jusqu'au 14 novembre 2022 (fin de la prochaine période des conseillères et conseillers scolaires).

Calendriers scolaires

[Le Règlement 304](#) (Calendrier scolaire, journées pédagogiques) en vertu de la *Loi sur l'éducation* énonce les exigences relatives aux calendriers scolaires, y compris les dates limites auxquelles les conseils scolaires doivent soumettre leurs calendriers scolaires au ministère.

Le ministère recommandera des modifications au Règlement 304 qui, si elles sont approuvées, établiront :

- le 1^{er} mars comme date limite de soumission annuelle pour tous les calendriers (réguliers et modifiés)
- le 1^{er} mai comme date limite de soumission annuelle d'un calendrier régulier, si les calendriers modifiés ne sont pas approuvés avant le 15 avril
- le 15 août comme date limite de soumission annuelle des grandes lignes des activités de la journée pédagogique.

Ces changements proposés n'auraient aucune incidence sur les prochaines dates de soumission des calendriers de l'année scolaire 2021-2022, qui ont déjà été nommées par le ministre. Ils s'appliqueraient à la soumission des calendriers au printemps 2022 pour l'année scolaire 2022-2023 et pour les années scolaires suivantes.

Des modifications sont également proposées qui, si elles sont approuvées, accéléreront la communication des dates limites de soumission des calendriers, comme cela est requis en cas d'urgence.

Veuillez noter que les modifications réglementaires proposées ci-dessus pour les réunions électroniques des conseils scolaires et les calendriers scolaires sont soumises à l'approbation du

lieutenant-gouverneur en conseil et peuvent être modifiées. Nous continuerons à vous tenir informés.

Journées pédagogiques

Politique/Programmes Note 151 : Journées pédagogiques consacrées aux priorités provinciales en matière d'éducation sera révisée et envoyée aux conseils scolaires afin de refléter les directives du ministère sur les journées pédagogiques pour l'année scolaire 2021-2022. Les sujets abordés lors des trois journées pédagogiques obligatoires seront les suivants :

- protocoles de santé et de sécurité, santé mentale et bien-être
- stratégies de récupération et d'intervention en matière d'apprentissage
- les mathématiques, y compris le programme de mathématiques élémentaires et le cours de mathématiques déqualifié de 9^e année
- formation sur l'antiracisme et à l'antidiscrimination
- approches pédagogiques de l'apprentissage en ligne/à distance
- lutte contre le trafic sexuel et contre les brimades, y compris la cyberintimidation.

Les sujets obligatoires de la journée pédagogique peuvent être intégrés. On devrait songer à intégrer l'aide aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, ainsi que la lutte contre le racisme et la discrimination et l'inclusion de tous les élèves dans toutes les matières d'apprentissage professionnel. Le Règlement de l'Ontario 304 prévoit que chaque conseil scolaire détermine le calendrier de ses journées pédagogiques. Cela doit se faire dans le respect des dispositions des conventions collectives locales.

Afin d'assurer la préparation de l'année scolaire 2021-2022, le ministère encourage les conseils scolaires à aborder les sujets suivants avant le début de l'enseignement aux élèves :

- protocoles de santé et de sécurité, santé mentale et bien-être;
- stratégies de récupération et d'intervention en matière d'apprentissage.

Le ministère fournira des ressources pour soutenir les conseils scolaires dans la mise en œuvre des journées pédagogiques. Le matériel sera disponible en août dans l'environnement d'apprentissage virtuel et tout au long de l'année scolaire 2021-2022.

Engagement avec les partenaires des Premières Nations et de l'éducation autochtone

Les élèves des Premières Nations, métis et inuits ont été touchés de manière significative par la pandémie. Afin d'améliorer l'accès à une éducation équitable, culturellement appropriée et sûre pour tous les élèves indigènes, nous encourageons les conseils scolaires à s'engager avec leurs partenaires indigènes locaux en matière d'éducation dans les discussions de planification pour l'année scolaire 2021-2022, y compris la mise en œuvre du cours de mathématiques déqualifié de 9^e année, afin de s'assurer que les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits sont intégrées.

Nous reconnaissons que les deux dernières années scolaires ont été difficiles et nous sommes reconnaissants du travail acharné de nos partenaires pour assurer une éducation de haute qualité à tous les élèves de la province. Nous avons hâte de partager plus de détails sur les exigences en matière de santé et de sécurité pour 2021-2022 plus tard dans l'été.

Merci pour votre collaboration continue.

Salutations cordiales,

Stephen Lecce
Ministre

Nancy Naylor
Sous-ministre

c : Président, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Directeur général, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Président, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Directeur général, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Directeur général, Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO)
Président, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
Directeur général, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
Président, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
Directeur général, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
Directeur général, Council of Ontario Directors of Education (CODE)
Président, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
Directeur général et secrétaire-trésorier, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
Président, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
Secrétaire général, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
Président, Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO)
Secrétaire général, Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO)
Président, Ontario Secondary School Teachers' Federation (OSSTF)
Secrétaire général, Ontario Secondary School Teachers' Federation (OSSTF)
Président, Conseil ontarien des travailleurs de l'éducation (COTE)
Président, Education Workers' Alliance of Ontario (EWAO)
Président du CSCSO, syndicat canadien des employés publics - Ontario (SCEP-ON)
Coordonnateur, syndicat canadien des employés publics - Ontario (SCEP-ON)
Directeur général, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)
Directeur général, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)
Directeur général, Ontario Principals' Council (OPC)

Annexe A : Allocations de financement prévues pour les mesures de soutien applicables à la COVID-19

Numéro du CSD ou du conseil isolé	Nom du CSD ou du conseil isolé	Soutien en personnel supplémentaire (\$)	Soutien supplémentaire au fonctionnement des écoles (\$)	Réserves projetées, montant pouvant être prélevé jusqu'à 2 % de leur allocation de fonctionnement (\$)	Transport (\$)	Soutien à l'éducation spécialisée (\$)	Soutien à la santé mentale (\$)	Réinsertion des élèves et soutiens dans l'évaluation de la lecture (\$)
1	Ontario nord-est	1 422 580	161 908	2 378 240	517 400	135 985	256 744	78 326
2	Algoma	1 804 780	178 138	2 966 911	576 800	148 059	269 171	105 427
3	Rainbow	2 231 298	208 436	3 817 409	883 900	161 533	283 038	135 669
4	Proximité nord	1 809 234	172 157	2 895 849	751 900	148 200	269 315	105 742
5,1	Keewatin-Patricia	1 148 558	101 339	1 673 219	334 200	127 329	247 835	58 896
5,2	Rainy River	860 137	51 128	866 676	202 200	118 218	238 458	38 445
6,1	Lakehead	1 652 250	122 324	2 376 566	420 600	143 241	264 211	94 611
6,2	Superior-Greystone	758 748	62 121	717 510	104 200	115 015	235 161	31 256
7	Bluewater	2 727 387	264 305	4 258 280	923 000	177 205	299 167	170 845
8	Avon Maitland	2 486 473	256 236	3 854 403	801 500	169 594	291 334	153 763
9	Greater Essex County	5 199 270	483 008	8 755 349	874 100	255 292	379 534	346 117
10	Lambton Kent	3 333 239	321 547	5 336 787	857 200	196 344	318 865	213 804
11	Thames Valley	11 183 958	1 146 633	19 563 063	3 122 200	444 350	574 112	770 470
12	Toronto	31 499 030	3 721 149	60 746 276	3 950 600	1 086 108	1 234 608	2 210 937
13	Durham	9 949 682	999 955	16 521 810	1 476 200	405 359	533 982	682 952
14	Kawartha Pine Ridge	4 979 506	479 017	8 338 797	1 419 400	248 350	372 389	330 535
15	Trillium Lakelands	2 598 878	267 472	4 141 855	967 100	173 145	294 989	161 733
16	York Region	16 632 844	1 696 047	29 245 072	2 679 700	616 482	751 269	1 156 830
17	Simcoe County	7 495 027	718 543	12 503 254	1 366 100	327 816	454 175	508 901
18	Upper Grand	5 129 755	485 608	8 406 464	1 282 600	253 096	377 274	341,188
19	Peel	20 492 512	2 033 872	36 377 501	3 021 300	738 410	876 757	1 430 505
20	Halton	9 057 528	884 175	14 864 693	1 115 600	377 175	504 976	619 692
21	Hamilton-Wentworth	7 095 159	673 025	12 137 493	1 051 000	315 184	441 174	480 548
22	Niagara	5 637 846	538 014	9 361 766	1 321 600	269 147	393 793	377 215
23	Grand Erie	3 897 814	367 275	6 271 762	861 600	214 179	337 220	253 836
24	Région de Waterloo	8 922 865	863 236	14 700 194	1 159 900	372 921	500 598	610 144
25	Ottawa-Carleton	9 982 835	1 073 366	18 063 570	2 684 000	406 406	535 060	685 303

Numéro du CSD ou du conseil isolé	Nom du CSD ou du conseil isolé	Soutien en personnel supplémentaire (\$)	Soutien supplémentaire au fonctionnement des écoles (\$)	Réserves projetées, montant pouvant être prélevé jusqu'à 2 % de leur allocation de fonctionnement (\$)	Transport (\$)	Soutien à l'éducation spécialisée (\$)	Soutien à la santé mentale (\$)	Réinsertion des élèves et soutiens dans l'évaluation de la lecture (\$)
26	Upper Canada	3 888 155	438 959	7 074 677	2 033 000	213 874	336 906	253 151
27	Limestone	3 101 025	313 965	5 134 243	1 037 400	189 008	311 315	197 339
28	Comté Renfrew	1 751 537	172 559	2 602 335	560 500	146 377	267 439	101 651
29	Hastings et Prince Edward	2 501 305	250 077	3 993 261	954 900	170 063	291 816	154 815
30,1	Northeastern Catholic	883 609	42 093	819 949	208 300	118 959	239 221	40 110
30,2	Nipissing-Parry Sound Catholic	942 550	51 728	931 215	228 100	120 821	241 137	44 289
31	Huron-Superior Catholic	1 114 469	67 410	1 348 132	234 300	126 252	246 727	56 479
32	Sudbury Catholic	1 397 821	93 118	1 814 889	395 700	135 203	255 939	76 571
33,1	Northwest Catholic	759 538	20 789	499 351	87 500	115 040	235 187	31 312
33,2	Kenora Catholic	754 895	16 799	493 680	72 200	114 893	235 036	30 983
34,1	Thunder Bay Catholic	1 501 283	96 697	2 104 353	351 800	138 472	259 303	83 907
34,2	Superior North Catholic	677 770	25 886	361 558	34 600	112 457	232 529	25 514
35	Bruce-Grey Catholic	1 195 335	67 335	1 269 343	288 500	128 807	249 356	62 213
36	Huron Perth Catholic	1 199 023	66 229	1 317 757	356 400	128 923	249 476	62 475
37	Windsor-Essex Catholic	3 191 047	283 090	4 968 430	585 800	191 852	314 242	203 722
38	London District Catholic	3 358 825	303 142	5 270 513	1 063 400	197 152	319 697	215 618
39	St. Clair Catholic	1 731 020	125 966	2 252 219	455 600	145 729	266 772	100 196
40	Toronto Catholic	11 987 735	1 221 920	22 195 225	2 063 900	469 741	600 245	827 463
41	Peterborough V N C Catholic	2 526 713	211 308	3 711 079	764 300	170 865	292 642	156 616
42	York Catholic	7 177 563	697 289	11 970 140	1 172 400	317 787	443 854	486 391
43	Dufferin-Peel Catholic	10 405 774	1 034 393	18 090 185	1 322 500	419 767	548 811	715 292
44	Simcoe Muskoka Catholic	3 467 546	311 761	5 347 941	826 700	200 587	323 231	223 327
45	Durham Catholic	3 330 982	295 396	4 999 757	552 800	196 272	318 791	213 644
46	Halton Catholic	5 396 529	503 317	8 248 000	592 200	261 524	385 948	360 104
47	Hamilton-Wentworth Catholic	4 458 241	418 581	7 129 837	501 000	231 883	355 441	293 574
48	Wellington Catholic	1 648 413	108 067	2 059 320	285 100	143 120	264 087	94 339
49	Waterloo Catholic	3 825 953	344 326	5 787 582	472 100	211 909	334 884	248 741
50	Niagara Catholic	3 186 533	275 261	4 905 045	677 100	191 709	314 095	203 402
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic	2 001 809	153 358	2 651 411	363 300	154 283	275 576	119 397

Numéro du CSD ou du conseil isolé	Nom du CSD ou du conseil isolé	Soutien en personnel supplémentaire (\$)	Soutien supplémentaire au fonctionnement des écoles (\$)	Réserves projetées, montant pouvant être prélevé jusqu'à 2 % de leur allocation de fonctionnement (\$)	Transport (\$)	Soutien à l'éducation spécialisée (\$)	Soutien à la santé mentale (\$)	Réinsertion des élèves et soutiens dans l'évaluation de la lecture (\$)
52	Eastern Ontario Catholic	2 322 524	192 184	3 762 369	1 203 500	164 415	286 004	142 138
53	Ottawa Catholic	6 450 041	647 137	11 260 345	1 646 000	294 804	420 200	434 805
54	Comté de Renfrew Catholic	1 215 583	75 459	1 443 339	329 200	129 446	250 014	63 649
55	Algonquin and Lakeshore Catholic	2 073 871	166 326	3 064 562	723 200	156 560	277 919	124 507
56	CSD du Nord-Est de l'Ontario	887 608	52 442	1 059 534	141 000	119 086	239 351	40 393
57	CSP du Grand Nord de l'Ontario	936 565	77 236	1 316 638	205 100	120 632	240 943	43 865
58	CS Viamonde	2 347 313	230 527	4 537 922	1 311 200	165 198	286 810	143 896
59	CÉP de l'Est de l'Ontario	2 782 077	266 663	5 257 178	1 007 000	178 932	300 945	174 723
60,1	CSD catholique des Grandes Rivières	1 301 479	124 091	2 187 699	432 800	132 160	252 807	69 739
60,2	CSD catholique Franco-Nord	940 033	63 604	1 135 734	241 900	120 742	241 055	44 111
61	CSD catholique du Nouvel-Ontario	1 419 488	119 952	2 351 835	434 500	135 888	256 644	78 107
62	CSD catholique des Aurores boréales	712 850	23 341	530 216	62 300	113 565	233 669	28 002
63	CS catholique Providence	1 843 703	161 917	3 109 187	648 800	149 289	270 436	108 186
64	CS catholique MonAvenir	2 803 207	264 136	5 483 110	1 803 400	179 600	301 632	176 221
65	CSD catholique de l'Est ontarien	1 928 927	197 732	3 358 991	729 600	151 981	273 207	114 229
66	CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	3 943 891	365 240	7 539 111	1 283 200	215 634	338 719	257 103
	Total des CSD	303 261 355	29 368 836	507 889 967	65 470 000	16 135 404	25 015 270	19 880 000
15 148	SC École secondaire James Bay Lowlands	173 860	13 567	Note 1	7 500	28 237	58 259	20 000
15199	Moose Factory Island Area	186 370	9 242	Note 1	7 500	28 722	58 758	20 000
15202	Moosonee Area	183 533	4 511	Note 1	7 500	28 612	58 645	20 000
79910	Penetanguishene Protestant Separate	194 882	3 844	Note 1	7 500	29 024	59 068	20 000
	Centre Jules-Léger Consortium	S.O.	S.O.	S.O.				20 000
	Écoles provinciales et d'application	S.O.	S.O.	S.O.				20 000
	Total	304 000 000	29 400 000	507 889 967	65 500 000	16 250 000	25 250 000	20 000 000

Note 1 : Bien que cela ne soit pas inclus dans le tableau ci-dessus, les autorités scolaires peuvent également débloquer leurs réserves en accédant jusqu'à 2 % de leur budget de fonctionnement à partir de leurs fonds de réserve pour soutenir le fonctionnement sécuritaire de leur école. S'ils puisent dans leurs réserves plus de 2 % de leur allocation de fonctionnement pour assurer le fonctionnement sécuritaire des écoles au cours des années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, le ministère fournira un financement pour couvrir l'utilisation excédentaire des réserves jusqu'à l'équivalent de 2 % de leur allocation de fonctionnement de 2021-2022. Note 2 : Les chiffres peuvent ne pas s'additionner en raison des arrondis.

Renseignements supplémentaires

2021-2022 Financement de la santé et de la sécurité dans les transports

Le ministère fournit un total de 65,5 M\$ pour soutenir les mesures de santé et de sécurité améliorées dans le transport des élèves pour l'année scolaire 2021-2022. Ce financement vise à soutenir des protocoles de nettoyage améliorés (p. ex., main-d'œuvre supplémentaire, désinfectants), à aider à réduire le nombre d'élèves dans les autobus scolaires pour favoriser la distanciation, et à répondre à d'autres pressions auxquelles les conseils scolaires peuvent être confrontés dans le transport des élèves en raison de la COVID-19.

Le financement de 65,5 M\$ sera alloué aux conseils scolaires proportionnellement à l'allocation de la Subvention pour le transport des élèves pour 2021-2022. Les administrations scolaires des conseils isolés recevront chacune un montant de 7 500 \$. Voir ci-dessous pour les allocations par conseil.

Les dépenses admissibles pour ce financement sont les suivantes :

- Pressions potentielles/coûts supplémentaires associés à l'exploitation des itinéraires à une capacité inférieure à la pleine capacité pour permettre la distanciation. Il peut s'agir d'itinéraires ou de trajets de bus supplémentaires pour permettre des choix programmatiques (p. ex., au niveau du secondaire) afin de permettre une cohorte appropriée.
- Personnel supplémentaire ou heures supplémentaires liées au nettoyage amélioré des véhicules à usage scolaire.
- L'équipement et les fournitures auxiliaires nécessaires aux protocoles de nettoyage améliorés efficaces, non fournis par le MSGSC et achetés par les fournisseurs de services de transport d'élèves ou les conseils scolaires.
- Les coûts supplémentaires associés à des produits de nettoyage et de désinfection spécifiques ou à des ÉPIS pour l'utilisation de véhicules à usage scolaire non fournis par le MSGSC.

Financement de l'éducation spéciale, de la santé mentale et du bien-être et de l'équité

Le ministère fournit un total de 49 M\$ pour améliorer la lutte contre la COVID-19 : éducation spéciale, santé mentale et bien-être et équité. Ce financement comprend 6,45 M\$ pour soutenir les initiatives d'équité, axées sur le soutien aux élèves noirs, indigènes et racialisés, aux élèves mal desservis issus de communautés socio-économiques défavorisées et aux élèves handicapés. Les détails sur les initiatives de programme spécifiques soutenues seront communiqués à une date ultérieure. Vous trouverez ci-dessous des informations détaillées sur les aides à l'éducation spéciale et les aides à la santé mentale.

Soutien à l'éducation spécialisée (16,25 M\$)

Pour soutenir les élèves ayant des besoins particuliers, le ministère offre aux conseils scolaires et aux administrations scolaires isolées un investissement de 16,25 M\$ dans le financement du FFPP pour l'année scolaire 2021-2022. Ce montant de financement unique est mis à la disposition des conseils scolaires pour soutenir les élèves ayant des besoins d'apprentissage en éducation de l'enfance en difficulté en fournissant des ressources supplémentaires en personnel, des ressources d'apprentissage supplémentaires telles que la technologie d'assistance, des interventions pouvant être utilisées pour combler les lacunes d'apprentissage, ou des évaluations professionnelles basées sur les besoins locaux.

Soutien à la santé mentale (25,25 M\$)

L'objectif de ce FFPP 2021-2022 sur la santé mentale des élèves est de soutenir la santé mentale en milieu scolaire afin de favoriser la poursuite de l'apprentissage et le bien-être des élèves au cours de cette année scolaire, alors que commence la reprise après la pandémie.

Les conseils scolaires peuvent utiliser ce financement pour les objectifs suivants liés à la santé mentale en milieu scolaire :

- employer des professionnels de la santé mentale pour soutenir directement les élèves;
- fournir un apprentissage professionnel et une formation aux éducateurs, aux professionnels de la santé mentale employés par les conseils scolaires et aux responsables des écoles et du système;
- collaborer avec les prestataires de services de santé mentale de la communauté afin de garantir l'existence de voies d'accès aux soins pour les élèves nécessitant un soutien intensif;
- les possibilités d'engagement des élèves en matière de santé mentale;
- la collecte, l'analyse et la communication d'informations sur la santé mentale des élèves.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur les aides financières dans le cadre de la pandémie, veuillez contacter :

Sujet	Contact	Courriel
Supports de connectivité pour la technologie d'apprentissage à distance	Jasun Fox	jasun.fox@ontario.ca
Réinsertion des élèves et soutiens dans l'évaluation de la lecture	Dianne Oliphant	dianne.oliphant@ontario.ca
Équipements de protection individuelle et fournitures et équipements essentiels	Andrea Dutton	andrea.dutton@ontario.ca
Réserves et financement des réserves	Med Ahmadoun	med.ahmadoun@ontario.ca
Soutien en matière de dotation en personnel autre que l'éducation spéciale et la santé mentale des élèves/ Financement de l'amélioration des opérations scolaires	Paul Duffy	paul.duffy@ontario.ca
Éducation spécialisée/Santé mentale des élèves	Claudine Munroe	claudine.munroe@ontario.ca
Transport des élèves	Mehul Mehta	mehul.mehta@ontario.ca